Frépillon

FLASH d'informations n° 280 **Mars 2024** **www.frepillon.fr**

La Commune recrute un agent de remplacement scolaire et périscolaire

La Commune de Frepillon recherche un agent de remplacement sur des fonctions d'ATSEM et /ou d'adjoint d'animation.
Dans le cadre d'interventions en remplacement d'agents titulaires empêchés, vous serez amenés en fonction des besoins :

- à assister le personnel enseignant en accueillant et en encadrant les enfants d'une classe maternelle sur le temps scolaire
- à encadrer les enfants sur le temps de restauration ou participer à la gestion du service
- à assurer des missions d'entretien des locaux en cas d'absence d'un agent

Profil recherché :

⇒ sens du service public et grande capacité d'adaptation
⇒ disponibilité et ponctualité
⇒ sens du travail en équipe et de l'entraide
⇒ un CAP Petite Enfance serait apprécié
⇒ goût des contacts

Adressez votre candidature (CV+ lettre de motivation) à dgs@frepillon.fr

Frépillon

TROUVEZ LA MEILLEURE MUTUELLE ADAPTEE A VOS BESOINS

Que vous soyez jeune, sans emploi, retraité, résident en EHPAD, bénéficiez de ce service mis en place pour vous et selon votre profil, vous pourrez réaliser jusqu'à 40% d'économie.
« 2AH L'ASSURANCE POUR TOUS » recherche pour vous votre mutuelle Santé adaptée à vos besoins et surtout votre budget : adhésion ouverte à tous, sans limite d'âge, sans questionnaire de santé, prise en charge immédiate des soins 100% santé (0€ reste à charge optique/dentaire/auditif)

Des permanences à Frépillon

Permanence sur rendez-vous en mairie

- **Mercredi 27 mars 9 h - 12 h et 14 h - 16 h 30**
- **Mardi 23 avril 9 h - 12 h et 14 h - 16 h 30**

Pour prendre rendez-vous :
2AH L'Assurance pour tous
Tél : **02 35 76 47 20**

2.A.H. L'ASSURANCE POUR TOUS

Permanences sur les aides et travaux de rénovation énergétique

L'association SOLIHA, en partenariat avec le Val Parisis vous informe gratuitement et de façon personnalisée pour l'amélioration et l'adaptation de votre habitat. Des rendez-vous physiques d'une durée de 40 minutes sont proposés le **24 avril 2024, entre 14 h et 17 h, en mairie de Frépillon**, afin de vous renseigner et vous conseiller sur les aides et les travaux de rénovation énergétique mais aussi sur l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap.

Pour prendre rendez-vous : **01 42 66 35 98** ou en ligne sur www.soliprojet.fr

Sortie familiale à Amiens

L'OMCL propose d'organiser **une journée récréative le vendredi 14 juin 2024.** Cette sortie sera à destination d'AMIENS. Départ de FREPILLON vers 9 heures avec un tour de la ville le matin à bord du Jules Verne Express (1 heure environ), puis départ pour une croisière (déjeuner à bord avec ambiance musicale) pour un retour à FREPILLON vers 18 heures.

Participation par personne : **50 €**

L'OMCL prend en charge le transport en bus aller/retour FREPILLON/ AMIENS et une partie du coût de la sortie.

Pour permettre à l'OMCL de finaliser l'organisation de cette journée, vous êtes invités à vous préinscrire soit par téléphone au **01 39 60 25 06**, soit par mail à accueil@frepillon.fr au plus tard le **8 avril 2024.**

Stationnement interdit espace Eugène Delacroix

En raison de l'organisation de la chasse aux œufs **le 1er avril** et des olympiades scolaires **le 2 avril**, l'espace Eugène Delacroix sera fermé **du samedi 30 mars à 20 h 30 au mardi 2 avril à 16 h 30** par mesure de sécurité.
Sur le temps de la pause méridienne du mardi 2 avril (de 11 h 45 à 13 h 45), l'accès aux écoles s'effectuera à pied uniquement par la rue de la Vieille Fontaine.

Nouveau bac pour la collecte de déchets verts

Les sacs seront tolérés en 2024 mais le seul contenant autorisé sera le bac à déchets verts fourni par le Syndicat TRI-ACTION. Ce bac représente l'équivalent de six sacs à déchets verts, il sera toujours possible de déposer trois fagots par collecte.

Des agents de l'entreprise SULO assureront la livraison des bacs le 30 mars aux habitants qui les ont commandés avant le 15 février. Les bacs seront déposés sur les trottoirs. Vous serez prévenus par SMS de la livraison de votre bac la veille avant 14 h.

Pour les retardataires, il est encore possible de les commander sur le site de TRI-ACTION : syndicat-tri-action.fr

Par ailleurs, du 16 au 31 mars, trois passages ponctuels à la déchèterie de Bessancourt vous sont offerts s'ils sont destinés à vos déchets verts (passages non décomptés sur votre badge).

Rappel des règles de sécurité au passage à niveau

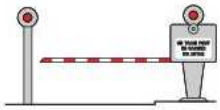

Après un accident mortel en avril 2023, une nouvelle fois, le non-respect des règles de sécurité par une jeune fille aurait pu lui être fatale sans l'intervention de passagers.

La majorité des accidents aux passages à niveau concerne les trajets habituels et touche souvent les personnes résidant à proximité. La routine engendre trop souvent une baisse de vigilance ou une prise de risque qui peut se révéler fatale.

Quelques règles de sécurité à respecter :

Arrêtez-vous impérativement devant un feu rouge clignotant et patientez durant toute la durée du fonctionnement du feu. Ne traversez que lorsque le feu est éteint et la barrière totalement relevée.

Un train peut en cacher un autre ! Derrière un train, peut être dissimulé un autre train roulant, à vive allure.

Quand vous attendez le passage d'un train : patience ! Un train peut passer très peu de secondes après la fin de l'abaissement des barrières du passage à niveau. Ne tentez pas de passer, ni à côté, ni sous les barrières, vous n'en avez pas le temps.

A l'approche d'un passage à niveau, restez vigilant. A pied ou à vélo**, ne vous laissez pas distraire en écoutant de la musique ou en utilisant votre téléphone.**

Attention : prospectus trompeur dans les boîtes aux lettres

Certains habitants ont reçu dans leur boîte aux lettres des petits tracts tricolores bleu, blanc, rouge, mentionnant « FREPILLON, annuaire - mise à jour » avec « des numéros importants au quotidien », « des numéros utiles », « des numéros d'urgence » pour du dépannage à domicile, « des numéros pour traiter toutes espèces de nuisibles et de rongeurs » …
Ce prospectus est en réalité une arnaque. **N'appelez pas les numéros de téléphone professionnel indiqués**, vous risquez de vous faire escroquer. Privilégiez plutôt les annuaires officiels comme les pages jaunes, les entreprises ou les artisans locaux.
Cet annuaire renvoie aussi vers des numéros de téléphone surtaxés utilisés par les professionnels pour fournir des services (horloge parlante, calendrier parlant, etc.) et le coût de l'appel est prélevé directement sur votre facture téléphonique.

A savoir : **avant de faire réaliser des travaux**, dès le premier euro, **un devis est obligatoire**. Il doit préciser la date, le nom et l'adresse de l'entreprise, le nom du client, le lieu d'exécution de l'opération, la nature exacte des réparations à effectuer, le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation (coût de l'heure de main-d'œuvre, tarif des pièces, délai de réalisation, etc.). Le devis doit également être accompagné d'un formulaire de rétractation. Le droit de rétractation permet au client d'annuler le contrat dans un délai de 14 jours, sans avoir à justifier sa décision et sans supporter d'autres coûts.

RAPPEL PERMIS DE LOUER

Comment demander une autorisation préalable de mise en location de logement ?

Les propriétaires et bailleurs d'un logement situé dans le périmètre défini, doivent obligatoirement disposer d'une **autorisation de louer à chaque nouvelle mise en location d'un logement meublé ou non**.

Les services de la Communauté d'agglomération du Val Parisis disposeront d'un **délai d'un mois pour instruire la demande** et notifier leur décision : autorisation (simple ou sous réserve de travaux) ou refus de mise en location.

PERMIS DE LOUER : MODE D'EMPLOI

Périmètre concerné :

Avenue Charles de Gaulle, Avenue du Maréchal Leclerc, Avenue Gaston Bourry, Chemin de la Justice, Chemin du Grand Sentier, Chemin du Rû, Grande rue, Impasse de la Tronche, Route de Villiers-Adam, Rue d'Oradour, Rue de Coudray, Rue de la Libération, Rue de la République, Rue de Méry, Rue Marcel Adam, Rue de l'Isle, Rue de la Vieille Fontaine, Ruelle des Propriétaires

Dépôt de la demande : démarche gratuite et obligatoire

La demande peut être effectuée

- par voie dématérialisée sur www.valparisis.fr : « votre quotidien – habiter, se loger – mettre en location son logement »
- par courrier à l'Hôtel d'agglomération, 271 chaussée Jules César 95250 Beauchamp

Pièces justificatives à joindre : dossier de diagnostic technique, dossier de diagnostic de performance énergétique, constat de risque d'exposition au plomb datant de moins de six ans pour les logements avant 1949, dossier de diagnostic amiante, diagnostic électricité de moins de trois ans pour toute installation intérieure d'électricité réalisée depuis plus de quinze ans

Un logement loué SANS AUTORISATION exposera

le propriétaire à une amende allant de 5 000 € à 15 000 €

Des idées pour sortir, se divertir…

Permanences du Comité des fêtes pour réserver un emplacement à la brocante le **tous les samedis du 30 mars jusqu'au 27 avril de 10 h 30 à 12 h** dans leur local, espace Eugène Delacroix.
Renseignements/réservations :
frepilloncdf@gmail.com
07 82 79 23 72

VIVACQUA
Naturellement drôle

Durant plus d'une heure, vous allez découvrir les effets de VIVACQUA sur l'organisme.

Naturellement drôle, VIVACQUA étanche votre soif de rire.

Que vous soyez une femme enceinte, un cyberjunkie, vivacqua saura vous mettre en bouteille avec panache ! La fluidité de son écriture donne naissance à un humour vivifiant qui aide à éliminer le stress du quotidien. Pour votre bien-être, il est important de venir boire ce spectacle "eau en couleur" qui offre au monde du one man show une nouvelle jeunesse.

SAMEDI 27 AVRIL
De 10 h à 12 h 30
Salle des fêtes

La halte-garderie propose aux familles des tout-petits (0-6 ans) une matinée autour de la littérature.

Un espace confortable permettra de partir à la découverte des livres.
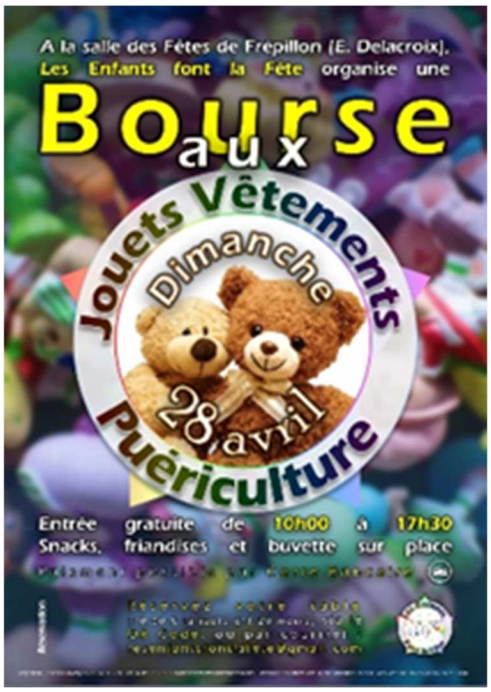
Des animations (livres animés, lectures signées, tapis de lecture) seront proposées tout au long de la matinée.